

## Séance du conseil d'administration du Cnous du 23 juillet 2020

## Délibération CA-202007231 Prix du ticket RU

## LE CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CNOUS

Vu les articles L822-1 à L822-5 du code de l'éducation, Vu le décret n°2016-1042 du 29 juillet 2016 relatif aux missions et à l'organisation des œuvres universitaires, Vu le règlement intérieur du Conseil d'administration du Cnous,

- Point de l'ordre du jour
  - 6 Prix du Ticket RU
- Entendu l'exposé de Monsieur CASTELL, Sous-directeur de la vie étudiante à la direction générale de l'enseignement supérieur et de l'insertion professionnelle du MESRI, et de Madame Dominique MARCHAND, Présidente du Cnous,
- Proposition de décision soumise au Conseil d'administration :

## Article unique:

Le conseil d'administration émet un avis favorable pour l'année universitaire 2020/2021 :

- à la stabilisation du prix du ticket de restaurant universitaire à 3,30€;
- à l'application, à compter du 31 août 2020, d'un tarif spécifique à 1€ pour les étudiants bénéficiant d'une bourse sous conditions de ressources.

Après en avoir délibéré, le conseil d'administration approuve, à l'unanimité des membres présents ou représentés, la présente délibération.

Nombre de membres constituant le conseil : 31

Quorum: 10

Nombre de membres participant à la délibération : 15

Nombre de procurations : 11

Abstentions: 0 Pour: 26

Contre: 0

Fait à Vanves, le 23 juillet 2020

Dominique MARCHAND

1/1

Délibération transmise au Ministre chargé de l'enseignement supérieur le

Délibération publiée sur le site internet du cnous le